

TARIFS 2023/2024

M1 MEEF

**Le paiement par virement bancaire est possible en une seule fois, RIB à la demande.
Le prélèvement automatique mensuel est soumis à acceptation de la direction.
Les chèques sont à effectuer à l'ordre de l'Institut Saint-Cassien.**

Frais d'inscription : 200 Euros non remboursables dès acceptation du dossier

Frais de scolarité : 1 280 Euros pour l'année, à savoir :

- Si démission avant le 31 Août, ils sont remboursables en totalité
- Si démission entre le 1^{er} Septembre et le 30 Octobre, remboursement des 2/3
- Si démission après le 30 Octobre l'année entière est due

Boursier : à signaler impérativement au moment de l'inscription et fournir l'attestation définitive d'attribution de bourse mais ne vous dispense pas de payer les frais demandés.

Coût de conventionnement : 200 Euros

Frais de gestion entre l'Université publique et l'Université Catholique de Lyon, partenaire de l'ISFEC. L'intégralité de ces frais est ensuite versée à l'UCLy.

CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) : 95 Euros à régler directement sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)

Vous devez vous en acquitter **seulement lorsque votre inscription est confirmée et validée (à partir du 23 juin 2023)**